

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015

En exercice :	27	L'an deux mil quinze, le vingt trois juillet, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. CACHERA Daniel, Mme CHANVRY Alda, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, Mme HAMON Catherine, M. LEMÉTAYER Claude, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole. <u>Absents</u> : M. BICHON Vincent, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DOBETZKY Christelle, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAZENGEL Michel, Mme MASSIN Emilie. <u>Procurations</u> : M. BICHON Vincent à M. DENOT André, M. DECHANCÉ Eric à M. BELLOIR André-Jean, M. DELAMARCHE Vincent à M. ROYER Philippe, Mme DOBETZKY Christelle à Mme DELÉPINE Véronique, M. GAZENGEL Michel à M. LEMÉTAYER Claude. Secrétaire de séance: M. CACHERA Daniel. <i>Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.</i>
Présents :	19	
Absents :	8	
Procurations :	5	
Votants :	24	
Date de convocation :		
Le 17 juillet 2015		

2015/ 59 Aménagement du giratoire route de Saint James/ rue de la Libération avis sur esquisse

Monsieur Belloir informe le conseil que le Département de la Manche se propose de réaliser l'aménagement du carrefour route de Saint James/rue de la Libération, la Commune devra financer les trottoirs et le bordurage. D'autre part, la Direction départementale des routes accepte de prendre en charge la réfection de la couche de roulement sur le secteur rue de la Libération –Caugé. C'est par conséquent l'occasion de réaliser en priorité l'aménagement de l'entrée Est de Pontorson (effacement de réseaux, traitement paysager...). Les travaux devant être réalisés en 2016, le conseil municipal a été convoqué en juillet afin de ne pas retarder le projet.

Monsieur Belloir précise que les services du Département ont travaillé sur trois hypothèses d'implantation du giratoire et sollicitent l'avis de la Commune, les commissions travaux-voirie et finances proposent de retenir la solution 2 en demandant à ce qu'un maximum d'emplacements de stationnement soient prévus dans le projet. Les différentes variantes sont présentées. Mme Fauconnier craint que le giratoire soit trop proche des habitations. Monsieur Belloir répond que les infrastructures existantes sont situées au même niveau, M. le Maire confirme en attirant l'attention du conseil sur le positionnement aujourd'hui des haricots, proche des maisons. Monsieur Lemétayer indique que l'aménagement prévu sera moins dangereux que le carrefour actuel. Monsieur Belloir ajoute qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une esquisse, que le conseil doit se positionner sur l'emplacement du giratoire et non sur l'ensemble de l'aménagement (les espaces verts, les bandes cyclables) ces éléments seront traités à des stades ultérieurs de l'étude. Suite à la demande de Madame Fauconnier, Monsieur Belloir indique que le nombre d'emplacements sur une aire de co-voiturage est en général de 20 à 30. Monsieur le Maire ajoute que l'aire de co-voiturage est de compétence départementale. Madame Delépine demande si les riverains ont été consultés. Monsieur le Maire répond qu'une présentation aux riverains à ce stade est trop précoce, d'autre part il faut avoir sur ce

dossier d'entrée de ville une vision globale et cohérente avec les aménagements déjà réalisés et les besoins actuels et futurs: par exemple une partie des habitants de ce secteur n'a aujourd'hui pas de véhicules, demain ils pourront en avoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SE PRONONCE en faveur de la solution 2 sous réserve de créer davantage de stationnements.

2015/60 Aménagement du giratoire route de Saint James/ rue de la Libération-Délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur Belloir énonce que par délibération du 7 juin 2011, le Département a décidé d'élargir sa prestation de maîtrise d'ouvrage à la part communale des travaux réalisés et cofinancés sur le domaine public départemental. Cette prestation, réalisée dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, permet aux collectivités locales d'être déchargées des formalités obligatoires tout en gardant un pouvoir de validation des projets pour la part qu'elles financent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée par le Département de la Manche dans le cadre de l'aménagement du giratoire route de Saint James/rue de la Libération.

2015/61 Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « rue de la Libération, impasses Levavasseur, de Cauqué, Bry Helleux, rue Duquesclin et place de la gare » APS 410013

Monsieur le Maire fait part au conseil des estimations transmises par le Syndicat départemental d'énergies de la Manche. Monsieur Cachera demande des précisions sur le chiffrage, Monsieur le Maire répond que les barèmes du SDEM sont normés. Monsieur Cachera souhaiterait à l'avenir avoir communication des barèmes. A la demande de M. le Maire, Monsieur Lemare précise qu'il s'agit d'une estimation et que la délibération du conseil permettra d'établir une étude précise. Madame Desgranges demande si les réseaux seront effacés impasse de Cauqué, Monsieur le Maire répond par l'affirmative, l'opération proposée par le SDEM est globale, cependant il faudra obtenir l'autorisation des propriétaires et une modification de la servitude.

Considérant que l'effacement de ces réseaux est estimé à 474 000 € HT. Conformément au barème du SDEM, la participation de la Commune de Pontorson s'élèvera à 213 300 €.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de la réalisation de l'effacement des réseaux « rue de la Libération, impasses Levavasseur, de Cauqué, Bry Helleux, rue Duquesclin et place de la gare »,
- DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés pour le 2^{ème} trimestre 2016,
- ACCEPTE une participation de 213 300 €,
- S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal, exercice 2016,
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2015/62 Effacement des réseaux électriques et téléphoniques secteur situé à l'Est du projet de giratoire APS 410018

Considérant que l'effacement de ces réseaux est estimé à 332 000 €. Conformément au barème du SDEM, la participation de la Commune de Pontorson s'élèvera à 232 400 €.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de la réalisation de l'effacement des réseaux prévus à l'APS 410018,
- DEMANDE au SDEM que les travaux soient achevés pour le 2^{ème} trimestre 2016,
- ACCEPTE une participation de 232 400 €,
- S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal, exercice 2016,
- S'ENGAGE à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- DONNE pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2015/63 Décision modificative-budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative et explique que l'opération d'effacement de réseaux prévue boulevard Clémenceau est repoussée compte tenu du projet départemental au carrefour route de Saint James/rue de la Libération. Monsieur Belloir précise que la couche de roulement ayant été récemment réalisée par le Département, il est peu probable que ce dernier est accepté de la financer de nouveau. Monsieur le Maire ajoute que compte tenu des contraintes budgétaires des différentes collectivités, il est de plus en plus difficile de réaliser des aménagements globaux reprenant l'ensemble des réseaux et la voirie.

Monsieur Lémétayer précise que le projet du boulevard Clémenceau n'a pas été initié par la précédente municipalité.

Monsieur le Maire indique que la restauration de l'église Notre Dame sera évoquée lors d'un prochain conseil, que le calendrier de réalisation des différentes tranches doit être précisé en concertation avec les services de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative ci-dessous:

	Inscription budgétaire	Proposition DM	Nouveau montant
Dépenses			
Opération 150002 compte 2031 (bd Clémenceau)	30 000	-30 000	0
Opération 60003 compte 2313 (restauration église Notre Dame)	689 000	-89 000	600 000
Opération 150012 compte 2315 (entrée Est)	0	+95 000	95 000
Compte 2188 autres immobilisations	132 158.65	+ 5 000	137 158.65
Compte 2183 matériel informatique	26 000.79	+ 850	26 850.79
Recettes			
Compte 1311 subvention Etat	0	850	850
Compte 1311 opération 60003 (restauration Eglise)	217 940	-16 000	201 940

Compte 1313 subvention département opération 60003 (restauration Eglise)	73 400	-3000	70 400
--	--------	-------	--------

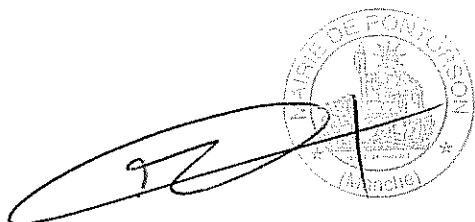
Madame Fauconnier regrette qu'il n'y ait pas de poubelles à proximité de l'aire de pique nique installée à la Rive, la Communauté de communes ayant refusé. Madame Schvan regrette que les tables aient été positionnées en face des conteneurs. Monsieur Ruaux souhaiterait qu'un emplacement soit prévu au Lienquin.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a pas d'autre question, M. le Maire lève la séance à 21h05.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson,

Daniel CACHERA
Secrétaire de Séance,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'AD', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PONTORSON' at the top and '54100 (Anchois)' at the bottom, with a central emblem.